

Mot de la présidente, Patricia Rivest

Pour les syndicats CSN de Lanaudière, l'année 2020 sera une année bien remplie. Plusieurs syndicats, autant publics que privés, seront en négociation. On a qu'à penser, entre autres, à l'ensemble des responsables des services de garde en milieu familial, aux CPE, au personnel du Collège Esther-Blondin, au personnel du Collège Champagneur, aux ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF), aux employé-es de la municipalité de St-Amboise de Kildare, au magasin Martin-Buro Plus (Hamster), à la Coop Lanaudière, à la caisse populaire Desjardins de la Ouareau et bien entendu, aux travailleuses et travailleurs de la santé et des services sociaux ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs du milieu de l'éducation.

Le contexte politique actuel et la dynamique des relations de travail nécessitent une solidarité intersyndicale. Suivez de près l'évolution de chaque dossier dans notre bulletin d'information, nous aurons éventuellement besoin de vous tous. Ayons une pensée pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs qui se battent pour protéger leurs droits ainsi que pour améliorer leurs conditions de travail, mais surtout, soyons solidaires avec eux. **Solidarité !**

Règlements de conventions collectives et luttes en cours

Juste avant les fêtes, les syndiqué-es de la **Station touristique Val Saint-Côme** ont voté à 84 % en faveur de l'entente de principe intervenue entre les parties le 18 décembre. Une douzaine de rencontres de négociation ont été nécessaires pour que les parties en arrivent à une entente pour renouveler la convention collective échue depuis le 30 juin 2019. Les syndiqué-es enregistrent des gains monétaires significatifs qui permettent, entre autres, de bonifier le salaire du premier échelon à l'embauche à 13,15 \$ à la signature et à 13,35 \$ au premier mai 2020. Le contrat d'une durée de 5 ans prévoit de majorer les taux de salaire du contrat de 18 et 24 % tout dépendant des classifications. De plus, les salariés de toutes les classifications obtiennent l'équivalent de chaque augmentation du salaire minimum du Québec dès novembre 2020 pour les 4 dernières années du contrat. En surplus des augmentations consenties annuellement, les salariés sont assurés d'obtenir le meilleur entre ces dernières et le taux de l'IPC plus 0.25 % à compter de novembre 2021 jusqu'à la fin du contrat. La lutte menée par nos consœurs et confrères est un exemple de détermination et de solidarité pour tous nos syndicats affiliés de la région.

Leur nouvelle convention collective permet de démontrer la force de la CSN à négocier de bonnes conditions de travail particulièrement lorsqu'une utilisation judicieuse du rapport de force vient soutenir la stratégie de négociation. Non seulement l'utilisation stratégique et adéquate du rapport de force permet d'améliorer significativement nos conventions collectives, mais permet aussi, pendant la durée de la convention collective de stimuler la vie syndicale, de favoriser l'adhésion collective aux enjeux syndicaux au quotidien et donc de régler des problèmes par la force collective plutôt que par la sempiternelle voie juridique.

À ce titre, soulignons la décision des membres du **Syndicat des travailleuses et travailleurs de Bridgestone** qui ont voté en faveur du déclenchement de moyens de pression pendant la durée de leur convention collective. Devant le manque d'ouverture, d'écoute et d'action de la direction, les syndiqué-es ont pris cette décision pour forcer l'employeur à régler des problématiques évidentes de mauvaise gestion et de relations de travail difficiles. Déjà des résultats positifs se font sentir. Il en va de même pour les **syndiqués des Industries Mailhot** qui par leur détermination, et après avoir pris un vote de moyens de pression, ont évité une vague inutile de mises à pied à l'automne dernier.

Ce sont donc des initiatives syndicales qui portent fruit et qui s'inscrivent dans le débat que nous avons initié lors de notre dernier congrès régional et lors des dernières assemblées générales régionales qui appellent à un retour au syndicalisme de combat.

En terminant, nous transmettons nos félicitations aux syndiqués de **Services techniques industriels Marchand**, sous-traitants mécaniques chez Bridgestone, qui voteront prochainement pour l'adoption des termes de leur toute première convention collective. **Solidarité !**

Journée internationale des droits des femmes

Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2020, nous vous invitons à notre traditionnel 5 à 7 qui aura lieu cette année **le jeudi 5 mars 2020** au Musée d'art de Joliette, au 145 rue du Père-Wilfrid-Corbeil. C'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale que nous aurons la chance de rire avec Catherine Ethier, humoriste, qui a une façon bien à elle d'expliquer la condition des femmes d'aujourd'hui.

Ce 5 à 7 est ouvert à tous les syndiqué-es CSN, comme chaque année le prix d'entrée est l'épinglette du 8 mars. Pour les autres personnes qui voudront se joindre à nous, un montant de 20 \$ sera demandé pour l'entrée. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons toutes et tous pour une soirée géniale.

Comme les places sont limitées, les inscriptions sont obligatoires. Contactez Sylvie Bazinet pour vous inscrire ou pour commander des épinglettes par téléphone au 450 759-0763 ou par courriel à sylvie.bazinet@csn.qc.ca.



5 à 7
Le jeudi 5 mars 2020
Musée d'art de Joliette
145, rue du Père-Wilfrid-Corbeil



Collectif 8 mars
FÉMINISTES
DE TOUTES
NOS FORCES